

Compteurs intelligents, Wallons pigeons ?

Le gouvernement wallon veut lancer le déploiement généralisé de compteurs d'électricité « intelligents ». Une mesure qui coûterait très cher à tous, et ne rapporterait rien à la plupart des consommateurs. Le Parlement tranchera.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Au début de cette année, le ministre wallon de l'Énergie Jean-Luc Crucke (MR) a annoncé que son gouvernement avait adopté un avant-projet de décret organisant le remplacement des compteurs d'électricité électromécaniques actuels des ménages wallons par des « compteurs intelligents ». De quoi s'agit-il ? Le « compteur intelligent » est un système électronique qui, non seulement, mesure la consommation d'énergie en apportant plus d'informations qu'un compteur classique, mais peut également transmettre et recevoir des données, ou encore être commandé à distance (ouverture et fermeture de compteurs, réduction de la puissance fournie...). Selon le ministre, « ces systèmes doivent permettre une meilleure connaissance de la consommation et donc des gains d'efficacité et des économies d'énergie tout en favorisant la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. » (1). Différents acteurs de la société civile ont dénoncé une mesure qui serait défavorable à 90 % des Wallons (lire l'encadré en p. 48). Partisans (régulateur, fournisseurs et distributeurs d'énergie) et opposants ont, depuis, été auditionnés par le parlement wallon, qui devra trancher.

ESMIG : un lobby qui pèse 160 milliards

Le projet d'un déploiement de compteurs intelligents d'énergie n'est pas nouveau. Pour comprendre la façon dont il se présente aujourd'hui, il faut en retracer l'historique. Cette question est arrivée à l'agenda politique belge sans aucun débat public

préalable, par le biais de l'Union européenne, à travers une disposition d'une Directive adoptée en juillet 2009 (2009/73/CE) qui prévoit que « les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure

Le remplacement des compteurs coûterait 2,23 milliards d'euros

qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». Cette disposition elle-même est le fruit du lobbying du seul groupe assuré de trouver un bénéfice au remplacement généralisé et rapide des compteurs actuels par des compteurs intelligents : celui des producteurs de compteurs intelligents et des fournisseurs de services annexes. En effet, les compteurs électromécaniques actuels ont, de leur point de vue, un énorme défaut... ils ont une durée de vie de trente à quarante ans ! Faire adopter des dispositions législatives qui imposent le remplacement rapide de ces compteurs en bon état de fonctionnement par de nouveaux compteurs « intelligents » - dont la durée de vie est estimée au mieux à quinze ans - est un enjeu stratégique pour ces très grandes en-

treprises. Elles ont donc mis sur pied l'European Smart Metering Industry Group (ESMIG), un lobby redoutablement actif et efficace incitant les responsables politiques à imposer le remplacement des compteurs. Selon sa propre présentation « ESMIG compte 28 membres (Elster/Honeywell, Ericsson, GE Power, Gemalto, Itron, Landis+Gyr, SAP/Siemens, Vodafone...) qui fournissent des produits, des technologies de l'information et des solutions de services pour l'électricité, le gaz... » , le « revenu total des compagnies membres d'ESMIG est de 160 milliards d'euros, leur nombre d'employés est de 527.775 personnes » (2) (et ceci ne tient pas compte du fait que ces firmes ne sont souvent que des divisions particulières de groupes multinationaux plus importants). ESMIG serait devenu, selon ses propres termes, « le conseiller de confiance des décideurs en matière de solutions énergétiques numériques centrées sur le client ». Ce lobby n'intervient pas seulement directement auprès des décideurs politiques ; il produit ou subventionne également des rapports pseudo-scientifiques visant à accréditer l'idée d'un intérêt du déploiement des compteurs intelligents. Grégoire Wallenborn (ULB- IGEAT) en témoigne : « Suite au rapport que j'ai fait pour le BEUC (Bureau Européen des

gaz... » , le « revenu total des compagnies membres d'ESMIG est de 160 milliards d'euros, leur nombre d'employés est de 527.775 personnes » (2) (et ceci ne tient pas compte du fait que ces firmes ne sont souvent que des divisions particulières de groupes multinationaux plus importants). ESMIG serait devenu, selon ses propres termes, « le conseiller de confiance des décideurs en matière de solutions énergétiques numériques centrées sur le client ». Ce lobby n'intervient pas seulement directement auprès des décideurs politiques ; il produit ou subventionne également des rapports pseudo-scientifiques visant à accréditer l'idée d'un intérêt du déploiement des compteurs intelligents. Grégoire Wallenborn (ULB- IGEAT) en témoigne : « Suite au rapport que j'ai fait pour le BEUC (Bureau Européen des

« Le gestionnaire de réseau de distribution atteindra l'objectif de 80% de compteurs intelligents installés au plus tard au 31 décembre 2034 »



UNE SOCIÉTÉ CIVILE OPPOSÉE AUX COMPTEURS INTELLIGENTS

Les auditions parlementaires ont été l'occasion, pour de nombreux acteurs de la société civile, dont le Collectif solidarité contre l'exclusion ASBL, de faire entendre leur opposition au projet du gouvernement de déploiement généralisé de compteurs intelligents. Le RWADE (Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie) a ainsi pointé que ce choix d'investissement « ne respectait pas la hiérarchie des besoins » notamment par rapport à la priorité qui devrait être donnée à l'isolation du bâti. L'association « Touche pas à mes certificats verts » (TPCV) a indiqué aux députés que « ces fameux compteurs communicants ne présentent, pour l'instant, pour nous en tout cas, les prosumers (NDLR : consommateurs-producteurs d'électricité ayant installé des panneaux photovoltaïques), que des désavantages ». Dans une contribution écrite, l'association Test Achats a, pour sa part, plaidé « en faveur du libre choix

(droit de refus), en faveur de la transparence du système et surtout en faveur de la transparence dans la répartition des coûts, proportionnelle à l'intérêt défini de l'acteur, et contre la politique du fait accompli technologique ». Le représentant de l'Association pour la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité (ARHES) conclut pour sa part : « Plus de 3000 médecins et scientifiques tirent la sonnette d'alarme et demandent une diminution drastique des ondes des téléphones mobiles. Les compteurs intelligents vont dans la direction opposée. En conséquence, nous ne pouvons que demander l'arrêt du déploiement des compteurs intelligents. » Selon Grégoire Wallenborn (ULB-Igeat), la complexification du système (électronique et télécommunications) risque de le rendre plus fragile et plus vulnérable. Il note à cet égard que « l'Allemagne a d'ailleurs exigé que les échanges de données entre les compteurs et le réseau se fasse au niveau de sécurité des

télécommunications bancaires : cette exigence augmente considérablement les coûts du système et a contribué au choix du gouvernement allemand pour un déploiement sélectif ». Pour sa part, il conclut que « l'analyse des fonctionnalités possibles des compteurs communicants en regard de leur coût montre qu'il est urgent d'attendre ». Quant au représentant du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE), il a lancé l'appel suivant : « Mesdames et messieurs les députés, en disant "non" aux compteurs communicants, vous ménagerez le portefeuille de vos concitoyens. Vous les mettrez à l'abri d'un très probable risque sanitaire et d'une augmentation des atteintes à la vie privée. Vous limiterez l'impact de la Wallonie sur le climat, vous limiterez la ponction des ressources non renouvelables, les métaux rares en particulier. En un mot, vous rendrez service à vos concitoyens et aux générations futures. »

⇒ Unions de Consommateurs), je me suis affronté directement à ESMIG, le lobby européen des compteurs communicants, parce que j'estimais que les rapports qu'ils produisaient n'étaient pas scientifiquement fondés, ce qu'ils finirent par ne plus contester. » (3)

Dès l'ouverture en Belgique de ce débat sur le remplacement des compteurs, une série d'associations et d'acteurs concernés par la défense des consommateurs, l'accès à l'énergie ou la pauvreté ont mené campagne pour que ce déploiement soit évité.

Ce mouvement a reçu des appuis syndicaux et Ensemble ! y a apporté sa contribution en publiant plus de vingt articles sur cette question (4). La directive européenne laissait en effet une porte de sortie aux Etats membres. Elle prévoyait que ceux-ci devraient avoir remplacé 80 % de leurs compteurs d'électricité par des compteurs intelligents pour 2020... sauf s'ils effectuaient, avant septembre 2012, une étude coûts-bénéfices établissant que ce déploiement n'était pas rentable. Les acteurs de ce mouvement d'opposition aux comp-



teurs intelligents ont alors demandé aux responsables politiques d'exploiter cette possibilité de dérogation et que les Régions, compétentes en la matière, fassent réaliser des études coûts-bénéfices relatives à ce déploiement dans le délai impart.

2012 : une étude établit l'absence d'intérêt du remplacement généralisé

Le régulateur wallon du marché de l'énergie (la Cwape) a donc commandé une étude des « coûts et bénéfices » du déploiement des compteurs intelligents à la société Capgemini consulting. Cette étude qui lui fut remise en juin 2012, discutée par certains aspects, concluait à ceci : le remplacement des compteurs électriques tel que proposé par l'Union européenne (80 % de remplacements d'ici 2020 – scénario dit de roll-out des compteurs, auquel la Cwape ajoutait le remplacement des compteurs de gaz), coûterait 2,23 milliards d'euros et générerait un bénéfice de seulement 2,04 milliards d'euros, soit un solde négatif de 185 millions (5). Notons que l'évaluation de ces coûts et bénéfices se faisait

« Stop Linky »
(Lyon, 2017)



sur une période de trente ans et était susceptible de varier selon de très nombreux paramètres. La fiabilité du résultat était donc très faible, mais l'indication donnée était globalement négative.

Deux autres éléments de cette étude méritent d'être soulignés. Le premier est que cette étude détaille les coûts et bénéfices en fonction du type de consommateurs. L'essentiel (plus

moteurs, les coûts l'emportent sur les bénéfices, sauf pour les 3 % des plus gros consommateurs (ceux qui consomment environ 20.000 Kwh/an), ainsi que pour les clients professionnels (petites entreprises...).

Deuxième élément saillant de cette étude : elle envisage un scénario de déploiement alternatif des compteurs intelligents (intitulé *smart metering friendly*), abandonnant le

consommateur, mais dans ce cas à ses frais. Ce scénario de déploiement ne concerne que 30 % des compteurs en quinze ans. Dans ces conditions, l'étude estime (d'une façon sans doute optimiste) que ce déploiement limité générerait un bénéfice net, après trente ans, de plus de 500 millions.

Quoi qu'il en soit, sur la base de cette étude, le gouvernement wallon de l'époque (PS-Ecolo-CdH) prit, en 2012, la décision de signifier à l'UE qu'il ne procéderait pas au remplacement généralisé des compteurs, et le dossier fut gelé pour le reste de la législature (c'est-à-dire jusqu'en 2014). Le Flandre et la Région bruxelloise ont effectué des démarches similaires, aux conclusions identiques.

Le régulateur wallon du marché de l'énergie n'a pas accompli la mission qui lui était confiée

d'un milliard d'euros) des « bénéfices » espérés pour le distributeur d'énergie (c'est-à-dire, en Wallonie, essentiellement les intercommunales Ores et Resa, aussi appelées « gestionnaires de réseaux ») est généré par les personnes à qui on a imposé un « compteur à budget » (c'est-à-dire le prépaiement de l'énergie). Par contre, pour tous les autres consom-

projet du remplacement généralisé au profit d'un remplacement beaucoup plus restreint. Celui-ci comprenait un remplacement limité à trois « segments » (types de situations de consommateurs) : 1) celui des compteurs défectueux et des nouveaux raccordements ; 2) les consommateurs en défaut de paiement (compteur à budget) ; 3) à la demande du

Du gouvernement Magnette au gouvernement Borsus

Lors de la constitution du gouvernement wallon de 2014 (PS-CdH), sous l'égide de Paul Magnette, celui-ci a prévu, selon les termes de sa déclaration gouvernementale, de « déployer les compteurs intelligents uniquement de manière sélective et segmentée sur base d'une analyse coûts-bénéfices positive, »



LES COMPTEURS INTELLIGENTS CONTRE LE CLIMAT

Les investissements publics cités pour le déploiement des compteurs intelligents varient de 700 millions à 2,2 milliards d'euros. Ce qui représente de 23 à 73 fois le montant annuel du budget de la Région wallonne pour les primes énergie (30 millions en 2018). Or, les expériences de déploiement généralisé de compteurs intelligents, dans des conditions comparables à celles de la Belgique, laissent augurer que les économies d'énergies générées seront nulles (au mieux d'un pourcent). Les Wallons n'ont pas besoin d'un compteur intelligent pour savoir que leur logement est

mal isolé ; ils ont besoin d'un financement pour effectuer les travaux d'isolation ! Pour juger de la rationalité de cet investissement au regard des objectifs de réduction de la production de CO₂, il faudrait comparer les économies d'énergie produites avec ce système et celles produites avec un investissement identique dans l'isolation des logements, et par exemple de leur toiture. Le résultat serait, à n'en pas douter, de façon écrasante en faveur de l'investissement dans l'isolation. Un certain nombre de ménages wallons ne disposent pas, par exemple, d'un thermostat d'ambiance

centralisé qui permette de programmer de façon horaire le chauffage de leur logement. Ne serait-il pas prioritaire, du point de vue des économies d'énergie et de leur bien-être, de faire en sorte que tous en soient équipés, plutôt que de leur imposer le financement et le placement d'un compteur intelligent qui leur sera inutile ? Au-delà des slogans publicitaires, le choix de faire financer par la collectivité le remplacement de tous les compteurs électromagnétiques par des compteurs intelligents, plutôt que d'investir dans l'isolation, n'est pas un choix écologiquement responsable.

associations militant pour l'accès à l'énergie, représentants des personnes électrosensibles, fournisseurs d'énergie, propriétaires de panneaux photovoltaïques, ...). Deux premières séances se sont tenues le 1er et le 15 mars (9). Désormais, les contours du projet de déploiement du gouvernement wallon peuvent être appréhendés sur la base du rapport de la Cwape évoqué par le ministre (10), de l'avant-projet de décret adopté par le gouvernement (11) et de ces auditions.

Un coût soigneusement dissimulé

L'avant-projet de décret prévoit que « au plus tard au 31 décembre 2034, le gestionnaire de réseau de distribution atteint l'objectif de quatre-vingt pour cent de compteurs intelligents installés sur son réseau ». Mais combien ce déploiement va-t-il coûter ? Le ministre n'avance publiquement aucun chiffre global et précis. Apparemment, aucun avis de l'Inspection des finances n'a été demandé. Le rapport publié par la Cwape en décembre 2017, censé actualiser l'étude de 2012 aurait dû donner des informations détaillées sur les coûts et bénéfices. Mais ça n'a pas été le cas. En effet, la Cwape n'a ni demandé à Capgemini d'actualiser son étude, ni réalisé elle-même cette actualisation. A lire son rapport, elle s'est contentée de collationner des estimations des distributeurs : « L'analyse coûts-bénéfices a été réalisée sur une version provisoire des business cases de Resa et d'Ores telle que mise à disposition par les gestionnaires de réseau concernés. » (12) Ce rapport conclut à un résultat « proche de l'équilibre » après trente ans (alors que le déploiement des compteurs est prévu sur quinze

⇒ en veillant à ne pas créer de surcoûts et à protéger la vie privée » (6). Après diverses péripéties, en septembre 2016, le parlement wallon adopta à l'unanimité une résolution relative « à l'encadrement du déploiement des compteurs communicants en Wallonie » (7), dans laquelle il demandait notamment au gouvernement wallon de « garantir que si un déploiement des compteurs communicants devait avoir lieu, il se réalise sur base d'une actualisation indépendante et concertée de l'étude de 2012 ». Le nouveau gouvernement Borsus (MR-CdH), qui a vu le jour en Wallonie en juillet 2017 suite au changement de majorité, a totalement abandonné ces balises.

Dès le 8 janvier 2018, Jean-Luc Crucke, le nouveau ministre de l'Énergie (MR) a annoncé au parlement wallon son intention de déposer au gouvernement un avant-projet de décret organisant le déploiement des compteurs intelligents, en se fondant sur une étude de la Cwape qui lui avait été remise le 22 décembre 2017 : « Mon sentiment est qu'il devient assez urgent que la Wallonie légifère en la matière (...) ne fût-ce qu'en raison de l'arrêt de la fabrication des compteurs

traditionnels dits électromagnétiques » (8). Le 11 janvier, à l'occasion de l'adoption en première lecture par le gouvernement wallon de cet avant-projet de décret organisant ce déploiement, Crucke précisa que celui-ci organiserait un remplacement de 80 % des compteurs en quinze ans. Le type de compteur déployé devrait permettre un relevé mensuel à distance de l'index de consommation, une lecture des courbes de charges par quart d'heure ou plus précise au

Une volonté d'imposer le déploiement généralisé des compteurs intelligents en dissimulant son coût réel

besoin, la possibilité d'ouvrir ou de fermer le compteur à distance et celle de faire varier la puissance maximale. D'autres modules annexes pourraient être banchés sur ces compteurs afin d'offrir par ce biais d'autres services commerciaux. Quant au parlement wallon, il a décidé de procéder à des auditions des différents acteurs concernés (gestionnaires de réseaux,

ans et que ceux-ci ont une durée de vie de quinze ans), tout en signalant qu'il s'agit de « résultats provisoires ». Bref, ce rapport laisse entendre que le remplacement des compteurs n'aura aucun coût net ... tout en soulignant que ce résultat n'est pas vraiment fiable, et en ne s'engageant à rien ! Il y a plus grave : lors des auditions réalisées au parlement wallon, M. Versyp,

représentant de Resa (un des deux grands gestionnaires de réseau wallon) a dévoilé la supercherie sur laquelle repose cette pseudo-évaluation. Il a en effet affirmé ceci devant les parlementaires, sans que ceux-ci ne le relèvent : « On a un scénario en équilibre au bout de vingt-sept ans, donc les trente ans comme nous avait demandé la Cwape sont là. » Il a même jugé bon de le répéter et de préciser : « Aujourd'hui, on a construit un business case sur base des

indications de la Cwape. Les indications étaient : un business case positif sur trente ans. C'est donc comme cela que l'on a construit notre business case. » (13). Entendons donc que la Cwape, c'est-à-dire le régulateur wallon du marché de l'énergie, n'a pas accompli la mission qui lui avait été confiée sur la base de la résolution du parlement de 2016, à savoir de faire actualiser, par un acteur indépendant, l'étude de 2012 sur les coûts et bénéfices. Ce que la Cwape a présenté comme une actualisation n'est en fait que la collation d'estimations (business cases) qu'elle a demandé aux gestionnaires de réseaux d'effectuer... en leur imposant elle-même, selon l'affirmation de Resa, le résultat (« bénéficiaire après trente ans ») auquel ils devaient aboutir ! A noter, dans l'étude de 2012 le coût moyen pondéré du capital (WACC), qui influence le résultat des estimations de coût, était fixé par hypothèse à 5,5%. Il n'était plus que de 4,053 % dans l'étude de 2017, sans que ce changement ne soit justifié. La façon dont cette pseudo-actualisation de l'étude des coûts et bénéfices a été réalisée trahit donc une volonté d'imposer le déploiement généralisé en des compteurs intelligents en dissimulant son coût réel.

Les auditions réalisées au parlement ont abondamment illustré cette

volonté de camoufler le coût réel de ce déploiement. Interrogé sur cette question, M. Grifnée, administrateur délégué d'Ores (le principal distributeur d'électricité wallon), a botté

lement son engagement tarifaire), mais bien sur les années comprises entre 2020 et 2035. En outre, cette réponse ne dit rien de l'endettement qu'Ores contractera pour faire face au lancement de ce déploiement.



L'affiche de la campagne néerlandaise contre les compteurs intelligents (slim meten) dénonce l'espionnage rendu possible par ces nouveaux appareils.

« Comptage intelligent = savoirs sournois » (Pays-Bas, 2009)

en touche, indiquant que ce sujet n'était pas du ressort des parlementaires : « L'aspect tarifaire, c'est notre problème. L'engagement d'Ores c'est de le faire sous l'inflation. (...) si notre pro-

Certaines estimations de coûts, qui n'ont pas été présentées au parlement, figurent toutefois dans le Plan d'investissement wallon adopté par son nouveau gouvernement le 18 janvier. Ce plan mentionne, à propos du déploiement des compteurs intelligents (smart meters) : « Coûts (rien que pour Ores c'est-à-dire 202 communes sur 262) : Smart Grids : 20 millions d'euros/ an jusque 2024 inclus. Smart Metering : 700 millions sur la période dont 83 pour la phase de préparation (2018-2023) et entre 7 et 48 millions par an pour le déploiement à partir de 2020. » (15) Ce plan prévoirait (sur la période 2019-2024) d'intervenir dans ces coûts, à charge des contribuables wallons, à hauteur de 100 millions d'euros pour les réseaux intelligents et de 400 millions pour les compteurs intelligents. Ces chiffres doivent être pris avec beaucoup de circonspection. En effet, sur les 5 milliards d'investissement annoncés, le gouvernement wallon actuel ne s'engage qu'à dégager 100

Ces compteurs n'auront strictement aucun intérêt pour le consommateur wallon moyen

position tarifaire aboutit à l'été, jusqu'en 2023, les tarifs de la distribution chez nous seront sous l'inflation. » (14) Le patron d'Ores indique donc que la question du coût ne concerne pas les parlementaires, mais seulement les distributeurs, que l'augmentation du tarif de distribution qu'il propose pour la période 2019-2023 sera inférieure à l'inflation, et que durant cette période ce tarif couvrira le lancement du déploiement des compteurs intelligents. Il fait ainsi miroiter l'idée que ce déploiement se ferait sans coût pour le consommateur. Mais il faut relever que cette « réponse » de M. Grifnée n'en est une qu'en apparence, puisque le déploiement des compteurs intelligents ne pourra commencer qu'en 2020, et que la question du coût ne se pose pas sur la période de 2019 à 2023 (sur laquelle porte seu-

millions pour la période où il est en charge (2018-2019). L'opposition a donc dénoncé ce plan comme étant un pur effet d'annonce, et force est de constater qu'il ne s'agit de vagues promesses électorales concernant l'action du gouvernement futur. On ignore si l'engagement tarifaire du patron d'Ores se fonde, ou non, sur la promesse de financement (à charge des contribuables) figurant dans le plan d'investissement wallon. Quoi qu'il en soit, ce plan lève le voile sur l'ampleur du coût de ce projet, ainsi que sur l'absence d'estimations sérieuses et publiques de celui-ci ainsi que de son financement.

Qui le paiera et qui en profitera ?

L'étude de la Cwape de 2017 a au moins le mérite d'être claire sur un

⇒ point : « *Le modèle de marché prévoit que les utilisateurs de réseau (NDLR : c'est-à-dire les consommateurs) supportent, in fine, tous les coûts.* » (16) 100 % des consommateurs donc assumeront 100 % du coût de ce déploiement, via la tarification de la distribution de leur électricité. Si une improbable prise en charge partielle intervient via le plan d'investissement wallon, ce sera alors en tant que contribuables qu'ils prendront en charge ce coût.

Qui va en bénéficier ? Evidemment, le déploiement de ces compteurs sera d'abord une affaire juteuse ou rentable pour les fabricants de compteurs, les fournisseurs et les distributeurs qui ont leurs propres objectifs, ainsi, peut-être, que pour les 3 % des consommateurs qui consomment plus de 20.000 kilowatt/heures, lesquels avaient été identifiés comme bénéficiaires d'un déploie-

ment que la discussion sur la nécessité de déployer des compteurs intelligents n'avait plus lieu d'être aujourd'hui, vu que les fabricants avaient décidé d'arrêter la production de compteurs électromécaniques. En particulier, il a pointé l'arrêt, dès 2020, de la vente des compteurs à budget utilisés par la Région wallonne ainsi que l'arrêt de la disponibilité du service informatique lié à ces compteurs d'ici 2023.

Qu'en est-il ? La première affirmation paraît relever du registre de la légende urbaine qui ne circule qu'en Belgique. Il nous a suffi de téléphoner à un fournisseur pour en recevoir une confirmation écrite : « *Pafal produit des compteurs d'électricité électromécaniques, et je vous confirme que nous allons poursuivre la production de ce produit tant qu'il y aura une demande pour celui-ci.* » (17)

La seconde affirmation, relative à

L'arrêt de la production de compteurs électromécaniques est une légende urbaine qui ne circule qu'en Belgique

ment dans l'étude de 2012. Peut-être que le nombre de ces bénéficiaires atteindra 10 % de la population, si on estime que le compteur intelligent sera utile aux personnes qui ont placé des panneaux photovoltaïques ou qui disposent d'une voiture électrique... Mais, en tous cas, ces compteurs n'auront strictement aucun intérêt pour le consommateur wallon moyen, qui consomme environ 3.500 Kwh d'électricité par an, et même pour les 75 % des Wallons qui consomment moins de 7.500 Kwh/an.

Pour faire quoi ?

A quoi bon, dès lors, un déploiement généralisé de ces compteurs, s'ils ne sont utiles qu'à très peu de consommateur ? Cette question reste désespérément sans réponse, si ce n'est celle apportée par le constat que les intérêts particuliers des lobbies pèsent davantage que l'intérêt général. Pour justifier le déploiement des compteurs intelligents, les partisans de celui-ci ont eu recours à une prolifération d'omissions, de demi-vérités et de mensonges. Ainsi, le ministre Crucke a affirmé - et cela a circulé parmi de nombreux autres acteurs-

l'arrêt de la production des compteurs à budget de la Région wallonne et du support informatique nécessaire, révèle un véritable scandale. Elle signifie que les distributeurs d'énergie wallons acceptent que leur fournisseur de compteurs à budget leur impose de retirer et de jeter à la poubelle les dizaines de milliers de compteurs qu'ils leur ont fournis jusqu'à ce jour.

La logique de ce fournisseur est, de son point de vue, compréhensible. En effet, celui-ci (Actaris) a été repris par Itron, qui est lui-même... un des principaux fabricants des compteurs intelligents *Linky* qui devraient remplacer les anciens compteurs en Wallonie. Actaris/Itron arrête donc sa production du compteur à budget utilisé par la Région wallonne pour pousser à leur remplacement, à courte échéance, par le nouveau compteur qu'ils construisent eux-mêmes !

Ce qui est incompréhensible, ce n'est pas la logique de profit de ce fabricant, c'est que les distributeurs wallons acceptent d'être pris en otage et que leur fournisseur fasse défaut. Seraient-ils pleinement consentants



à cette manœuvre qui vise à forcer le déploiement de compteurs intelligents ? Quoiqu'il en soit, quand bien même la « *disparition des compteurs électromécaniques* » serait avérée (ce qui n'est pas le cas), celle-ci pourrait tout au plus justifier un remplacement des compteurs défectueux et des compteurs à budget, mais pas un remplacement généralisé des compteurs.

Un autre argument avancé pour justifier leur placement est l'idée que les compteurs intelligents permettraient aux consommateurs de mieux suivre leur consommation d'électricité, et ainsi de réaliser des économies d'énergie. La Commission européenne n'indiquait-elle pas, en 2011 : « *Les consommateurs ayant installé un compteur intelligent ont réduit leur consommation annuelle d'énergie d'environ 10 %. (...) Certains projets pilotes suggèrent que les économies d'énergie réelles peuvent être encore plus élevées (jusqu'à 40 % dans le projet britannique AlertMe.)* » (18)

Aucun des déploiements de compteurs intelligents n'a tenu ces (fausses) promesses. Les estimations d'économies d'énergie ont régulièrement dû être revues à la baisse

« Stopsmart meters.org »
(Californie, 2015)



(dans les faits, moins de 1%). Dans le contexte wallon d'une faible consommation électrique moyenne des ménages (peu de chauffages électriques et peu de climatisations), la Cwape a justement estimé (tant dans ses études de 2012 et de 2017) que celles-ci seraient nulles (lire l'encadré 50).

La « gestion du réseau » et le « besoin de flexibilité » est une autre justification avancée en faveur de ce déploiement généralisé de compteurs intelligents. L'idée est la suivante : avec le développement des énergies renouvelables et des voitures électriques, il faut inciter les consommateurs, grâce à des avantages tarifaires instantanés, à consommer de l'électricité (par exemple pour recharger les batteries de leur véhicule électrique) quand le vent souffle sur les éoliennes et quand le soleil brille sur les panneaux photovoltaïques, ou à des moments de faible demande d'électricité (la nuit). D'où l'intérêt d'un compteur communicant, qui délivrerait en temps réel aux appareils électriques du ménage des informations sur l'abondance de la production électrique, le prix de l'électricité et le moment opportun de consommer. Cette affirmation, peut-être fondée

concernant les gros consommateurs d'électricité (20.000 kwh) et, par exemple, ceux qui disposent d'une voiture électrique, n'a pas de sens pour les consommateurs moyens

liser cet équilibre. Le rapport de la Cwape de 2017 n'identifie d'ailleurs, à ce stade, aucun bénéfice avéré lié à cet aspect, se contentant « d'engager les gestionnaires de réseau qui souhaite-

Les compteurs intelligents vont communiquer des informations qui lèvent le voile sur la vie privée des ménages dans leur logement

(3.500 Kwh) dont le niveau de consommation et le type d'utilisation qu'ils font de l'électricité ne leur permet pas de modifier significativement le moment où ils la consomment. En outre, il faut noter que la consommation des ménages ne représente que 22,8% de la consommation d'électricité en Belgique, tandis que la part de l'industrie est de 45,6% et celle du secteur des services de 26,2%. (19) Compter sur les ménages pour réaliser l'équilibre entre la production et la consommation sur le réseau électrique, ce serait donc jouer (à la marge) sur à peine un cinquième de la consommation globale pour réa-

raient explorer cet effet flexibilité (...) à se lancer dans un pilote de démonstration, afin d'objectiver les gains » (20).

Dans un récent rapport, la Cour des comptes française a noté, outre les frais d'installation importants et les promesses non tenues d'économies, qu'à peine 1,5 % des usagers français d'un compteur intelligent Linky ont ouvert un compte en ligne (web) permettant de suivre leur consommation (21). Le maintien de l'équilibre du réseau grâce aux compteurs intelligents et à la consommation flexible relève, à ce stade, d'une réalité purement virtuelle, si pas publicitaire. ↗



UN CADRE LÉGISLATIF EUROPÉEN INSTABLE

Une nouvelle proposition de directive européenne « *concernant les règles communes pour le marché de l'électricité* » (1) est actuellement en voie d'adoption et en discussion entre la Commission européenne, le Conseil européen et le Parlement européen (toujours sans le moindre débat public). Outre une interdiction de réguler les tarifs qui pourrait menacer l'existence du « tarif social », cette proposition de directive contient plusieurs dispositions relatives aux compteurs intelligents. L'*European Smart Metering Industry Group* (ESMIG) salue ce projet de directive : « *Nous sommes particulièrement positifs sur le fait que les consommateurs recevront des informations plus précises (données en temps réel jusqu'à quelques*

secondes) et de manière plus interactive (via un affichage à domicile). Cela permettra de s'assurer qu'ils sont conscients de leur consommation, qu'ils comprennent où ils dépensent leur énergie, qu'ils peuvent gérer plus facilement leurs coûts et leur consommation et, éventuellement, devenir plus écoénergétiques. » (2) Mais le dispositif prévu par le gouvernement wallon ne prévoit ni l'affichage à domicile (*in-home display*) ni la « *communication en temps réel jusqu'à quelques secondes* ». En engageant les Wallons dans la voie du déploiement de compteurs intelligents, le parlement risque d'obliger les distributeurs à le faire en respectant des normes technologiques européennes plus élevées (promues par

l'industrie des fabricants de compteurs) et qui ne pas encore fixées. Cela engagerait non seulement les consommateurs à assumer le coût des dispositifs actuellement prévus par le gouvernement, mais également les coûts de fonctionnalités supplémentaires (communication en temps réel, modules d'affichage de la consommation, etc). Une fois ces dispositifs installés, la facture des compteurs intelligents risque d'être présentée plusieurs fois aux consommateurs wallons : pour leur installation, pour leurs communications, pour leurs mises à jour et leurs développements...

(1) COM/2016/0864 final - 2016/0380 (COD)

(2) <http://esmig.eu/news/electricity-market-design-positive>

même à la relève de l'index et à le communiquer à Ores, soit par courrier soit via son site web.

Une menace pour la vie privée et pour les électrosensibles

Outre leurs avantages impalpables pour l'immense majorité des consommateurs, les compteurs intelligents les exposeront à un ensemble de risques. En communiquant la consommation d'électricité des ménages régulièrement, et éventuellement quart d'heure par quart d'heure, les compteurs intelligents vont communiquer des informations qui lèvent le voile sur la vie privée des ménages dans l'intimité de leur logement. La réponse du ministre Crucke sur ce point est, jusqu'ici, que « *le consommateur sera propriétaire de ses données* » issues des compteurs intelligents et qu'au-delà du distributeur et de son usage propre, ces données ne pourront être communiquées qu'avec son accord. Il faut constater que cette réponse, pour bienvenue qu'elle soit, n'épuise pas la question. Beaucoup de clients pourront difficilement résister à une remise de prix offerte par leur fournisseur d'énergie en échange de la communication de l'accès à ces données. La vie privée risque-t-elle dès lors de devenir un luxe réservé au mieux nantis ? Les distributeurs et la Cwape n'ont pas encore d'expertise en la matière. Il serait donc préférable, avant de légiférer, de commander une étude sur cet aspect aux centres d'études universitaires spécialisés en protection de la vie privée et en gestion des données qui disposent de cette expertise. A ce stade, aucune étude spécialisée sur cette question n'a été effectuée en Belgique, et le législateur s'engage

⇒ En l'absence d'arguments consistants en faveur de leur thèse, les tenants du déploiement généralisé des compteurs intelligents n'hésitent pas à verser dans un registre purement « idéologique ». S'opposer à ce déploiement (et donc à la destruction prématurée de l'ensemble du parc actuel de compteurs qui fonctionnent très bien), ce serait alors, selon eux, s'opposer au progrès technologique, s'opposer à l'écologie, etc. Inversement, le compteur intelligent serait censé « libérer » le consommateur, lui donner une meilleure maîtrise de sa consommation, le rendre plus autonome, etc.

Autant d'arguments qui peuvent être utilisés indifféremment pour justifier l'achat d'à peu près n'importe quel gadget technologique. La palme de l'esbroufe revient sans doute à l'administrateur d'Ores (le principal distributeur wallon), M. Grifnée, qui n'a eu aucune honte à déclarer à trois

reprises, lorsqu'il a été auditionné par les parlementaires wallons, que « *le deuxième grand élément, pour le compteur intelligent, ce ne sont pas les ingénieurs d'Ores, ce sont ses clients. A l'époque d'Amazon, à l'époque où je fais mes paiements sur ma tablette (...) je suis gêné de devoir vous dire que l'on va*

Entre 23 et 73 fois le montant annuel du budget de la Région wallonne pour les primes énergie

venir faire une relève, qu'il vous faudra prendre congé, qu'il faut bien que vous soyez là pour m'ouvrir la porte pour que je puisse savoir s'il y a quelqu'un » (22). Apparemment, le patron d'Ores aurait oublié que, lorsqu'un de ses relevés d'index de consommation trouve porte close, il laisse dans la boîte aux lettres du client un avis de passage qui l'invite à procéder lui-

dans un domaine où il n'est pas suffisamment éclairé.

De même, les questions relatives aux risques sanitaires liés à la multiplication des rayonnements électromagnétiques à l'intérieur des logements, qui ont été soulevées par l'Association pour la reconnaissance de l'électrosensibilité (AREHS) n'ont pas vrai-

ment fait l'objet d'une discussion contradictoire. Le ministre semble se contenter d'indiquer que des raisons médicales pourraient être invoquées pour justifier le maintien d'un compteur électromécanique. Les demandes de l'AREHS sont néanmoins plus globales et concernent la protection de l'ensemble de la population : « Nous souhaitons un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants, dits intelligents. (...) Si vous voulez installer des compteurs intelligents, il faut faire le choix pour des compteurs qui communiquent par la fibre optique ou le câble de télévision ou téléphone. Il faut développer des filtres, il faut communiquer à partir des concentrateurs et pas via le GPRS (téléphonie mobile). » (23)

Dans son étude de décembre 2017, la Cwape estimait qu'il faut « dans les cas de communication par Courant porteur

les autres (comme c'est pour le moment le cas des formules tarifaires en matière de téléphonie mobile). Il s'ensuit qu'il deviendra à peu près impossible pour le consommateur de choisir l'offre la moins chère. Non seulement celui-ci devra payer les frais liés à l'installation de ce compteur dans son tarif de distribution, mais il risque également, à travers ces nouveaux tarifs, de payer plus cher son énergie. La Cwape semble consciente de ce danger mais, une fois de plus, elle remet à plus tard l'examen approfondi du problème et des balises à poser. Elle défend le choix de donner immédiatement une base légale au lancement du remplacement généralisé des compteurs, et de réfléchir ensuite aux balises légales qu'il aurait fallu poser...

Quant aux consommateurs qui ont

« Nul ne peut refuser le remplacement de son compteur électromécanique par un compteur intelligent ni en demander la suppression »

en ligne (CPL), étudier des filtres à installer sur demande (pour les personnes électro-hypersensibles, par exemple) permettant d'éviter la propagation des signaux CPL en aval du compteur » (24). Aucune suite ne semble à ce stade être prévue par rapport à cette recommandation.

Un marché plus opaque, avec plus de prépaiements imposés

Le déploiement de compteurs intelligents n'est pas essentiellement une question technologique, mais une question d'organisation du marché de l'électricité. Loin de « libérer » le consommateur, l'installation des compteurs intelligents risque de diminuer sa liberté réelle. Le consommateur n'aura pas de possibilité de choix. L'avant-projet de décret est explicite et prévoit que « nul ne peut refuser le remplacement de son compteur électromécanique par un compteur intelligent ni en demander la suppression ». Par ailleurs, la multiplication des formules tarifaires des fournisseurs que l'installation de ce compteur leur permettra de développer rendra ces offres incomparables les unes avec

des fins de mois difficiles et accumulent des retards de paiements, il faut noter que cette technologie rendra plus facile le fait de les faire basculer vers un régime de prépaiement de l'énergie. D'un point de vue technique, le compteur intelligent permet potentiellement de généraliser le mode de fonctionnement des compteurs à budget : payer son énergie avant de la consommer. Et tant pis pour ceux qui, faute de pouvoir le prépayer, seront privés de ce bien essentiel (l'électricité) pour mener une vie digne dans la société contemporaine. Tous les fournisseurs seront-ils obligés de faire des offres sans prépaiement ? Devront-ils les rendre accessibles sans discrimination à tous les consommateurs ? Ici encore, la Cwape et le ministre ne semblent avoir rien anticipé...

Dire non aux compteurs intelligents

La question du remplacement des compteurs électromécaniques par des compteurs intelligents mérite d'être abordée rationnellement, en fonction de l'intérêt général et donc de l'ensemble des consommateurs,



Un compteur vert... en apparence...

plutôt que de donner lieu à une décision précipitée sous l'impulsion de lobbies particuliers. Il faut, à ce stade, refuser de mettre en place ce nouveau dispositif qui transformerait globalement la relation des consommateurs à leur fournisseur d'énergie. Il faut, en particulier, établir plus précisément les coûts et bénéfices, et identifier qui paierait les premiers

Il faut refuser de mettre en place ce nouveau dispositif.

et profiteraient des seconds. Faire la clarté sur les cas dans lesquels le remplacement serait justifié et faire supporter les coûts uniquement par les bénéficiaires. Cerner les dispositifs légaux à adopter pour renforcer la protection de la vie privée et prévenir les risques liés aux ondes électromagnétiques. Etudier les pos-

⇒ sibilités d'encadrer les tarifs pour s'assurer que chacun puisse effectivement comparer les offres futures des fournisseurs. Prendre des dispositions pour supprimer le prépaiement ou au moins éviter son extension, etc. Sur ces points, rien n'est suffisamment abouti. Cerise sur le gâteau, un projet de directive européenne en cours d'adoption pourrait considérablement alourdir la facture des compteurs intelligents (lire l'encadré 54).

Nous espérons qu'un large débat public s'ouvrira sur cette question, et que les parlementaires wallons éviteront de prendre, sous la pression des lobbies, une décision défavorable à l'immense majorité des personnes qu'ils représentent. Si ceux-ci tenaient toutefois à initier immédiatement

un déploiement de compteurs intelligents, ils devraient à tout le moins abandonner l'imposition d'un remplacement de 80 % des compteurs en quinze ans, qui est complètement absurde, pour s'en tenir au scénario de déploiement *smart meters friendly* élaboré par la Cwape en 2012 (qui limitait le placement de compteurs intelligents au cas 1) des nouveaux logements et des conteurs défectueux, 2) du remplacement des compteurs à budget, 3) des consommateurs qui en feraient la demande et seraient prêts à en assumer eux-mêmes le coût. La Wallonie suivrait alors l'exemple de l'Allemagne, qui a opté pour un déploiement limité des compteurs intelligents aux gros consommateurs (plus de 6000 Kwh/an).

Par ailleurs, même si cela ne constitue pas une réponse aux problèmes

collectifs posés par le déploiement de compteurs intelligents (coûts, vie privée, opacité du marché, ondes électromagnétiques, ...), chaque consommateur devrait avoir le droit de refuser le placement d'un compteur intelligent et/ou de pouvoir mettre fin à sa fonction de communication à distance sans coût supplémentaire. Le déploiement des panneaux photovoltaïques encouragé par les lobbies concernés a déjà considérablement alourdi la facture d'électricité des Wallons et généré des conflits avec ceux qui les ont installés. Le gouvernement wallon est-il prêt à tirer les leçons du passé ? Se soucie-t-il de l'intérêt général et est-il prêt à abandonner son projet de déploiement généralisé ? A défaut, trouvera-t-on une majorité de parlementaires wallons pour faire primer l'intérêt collec-

La fabrication d'un consensus

Dans les trois Régions du pays, un projet de décret ou d'ordonnance sur le déploiement des compteurs « intelligents » est censé être débattu dans les enceintes parlementaires. Le sujet suscite une rare convergence entre les gouvernants des trois Régions.

Paul Vanlerberghe (CSCE)

Les gouvernements régionaux, aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre, ont élaboré des propositions de législation qui organisent le déploiement des compteurs « intelligents ». Les paramètres de ce déploiement sont étonnamment semblables dans les trois Régions, que ce soit sur le calendrier du déploiement ou la répartition des coûts sur les consommateurs, et aussi – surtout – sur la liberté d'opération des gestionnaires de réseau de distribution (GRD), notamment Ores et Resa en Wallonie, Sibelga en Région bruxelloise, et Eandis-Infrac (récemment regroupés en Fluvius) en Flandre.

Les fournisseurs et les GRD ont, en effet, souhaité une approche simi-

laire dans les trois Régions.

Cette pensée unique s'est traduite, dans les propositions des trois Régions, par un retour à la case départ. Le projet d'un déploiement généralisé des compteurs intelligents auprès de 80 % des consommateurs en 2020, ainsi que l'exigeait la Commission européenne, a été rejeté par les trois Régions en 2012, après études coût-bénéfice par des bureaux d'études. Mais, après ce premier rejet, des mises à jour ont été réalisées dans

les trois Régions. Ces études coût-bénéfice concluaient toutes sur les avantages d'un déploiement par segments. C'est-à-dire un déploiement préférentiel là où il serait globalement le plus avantageux pour le système

(et donc pas forcément pour les usagers). En tête, les compteurs à budget :

En six ans, le débat sur les compteurs intelligents aura tourné en rond.

en raison de leur coût exorbitant, ces compteurs à budget devaient être éliminés aussi vite que possible du système électrique. Vient ensuite le groupe des *prosumers*, ces utiliza-

tif ? Ou bien la majorité imposera-t-elle à tous les Wallons le placement et le financement de compteurs qui ne seront profitables qu'aux grandes entreprises et, au mieux, à 10 % des consommateurs ? □

(1) Communiqué de presse du Ministre Jean-Luc Crucke, 11.01.18

(2) ESMIG, annual book 2016 – 2017 disponible sur <http://esmig.eu>

(3) Grégoire Wallenborn (ULB-IGEAT), Avis sur les compteurs communicants adressé aux membres du parlement Wallon, 12.03.2018

(4) Cette série a été ouverte par l'article de Paul Vanlerberghe et Arnaud Lismond, Compteurs intelligents, consommateurs pigeons ?, *Ensemble !* N° 66, p. 52, elle est disponible sur www.ensemble.be et rassemblée sur <https://goo.gl/5TgGMV>

(5) Capagemini, Etude portant sur la mise en oeuvre des compteurs intelligents, leurs

fonctionnalités ainsi que leurs coûts et bénéfices en Wallonie, Juin 2012 - www.cwape.be

(6) Accord de gouvernement 2014-2019.

(7) Doc. 456 (2015-2016) – N°5.

(8) En réponse à une question de J. Kapompole (PS) sur le suivi des compteurs intelligents, parlement wallon, C.R.A.C., N° 61 (2017-2018) – Lundi 8 janvier 2018

(9) Parlement wallon, C.R.I.C., N° 98 (2017-2018) – Jeudi 1^{er} mars 2018.

(10) Cwape, Actualisation de l'étude sur les compteurs intelligents, 21.12.2017, www.cwape.be

(11) Avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché de l'électricité en vue du déploiement des compteurs intelligents et de la flexibilité, www.cwape.be

(12) Cwape (2017), *ibid.*, p. 30.

(13) Parlement wallon, C.R.I.C., N° 98 (2017-2018) – Jeudi 1^{er} mars 2018.

(14) *Ibid.*

(15) Note au gouvernement du 2/2/18. Plan wallon d'investissement. *dispo sur* www.wallonie.be

(16) Cwape (2017), *ibid.*, p. 6.

(17) Courriel du 15.01.18 de M. Beata Halicka, Sales Director, Fabryka Aparatury Pomiarowej «PAFAL» S.A. , www.apator.com

(18) Commission européenne, Q & A on the deployment of smart electricity grids and smart meters. MEMO/11/, Brussels, 12 April 2011

(19) Statistiques FEBEG www.febeg.be

(20)

Cwape (2017), *ibid.*, p. 20.

(21) Cour des comptes, Rapport public annuel ; février 2018 - Les compteurs communicants Linky, www.ccomptes.fr

(22) PW, C.R.I.C., N° 98, *op cit.*

(23) PW, C.R.I.C., N° 98, *op cit.* et www.arehs.be

(24) Cwape (2017), *ibid.*, p. 47.

teurs du réseau qui consomment de l'énergie, en produisent localement et en injectent sur le réseau. Avec les compteurs « intelligents » on leur fera payer davantage pour l'utilisation du réseau, et on leur remboursera moins cher les kilowattheures qu'ils remettront sur le réseau. Enfin, il y a les utilisateurs de voitures électriques, qui doivent pouvoir alimenter la batterie de leur véhicule pendant la nuit à des tarifs attractifs...

La divergence la plus importante entre les Régions porte sur la durée de l'opération de déploiement : vingt ans en Flandre, quinze en Wallonie, non spécifiée à Bruxelles. L'ampleur du déploiement sera, lui aussi, différent d'une Région à l'autre : il sera de 100 % en Flandre, de 80 % en Wallonie, et non précisé à Bruxelles.

Curieusement, à la fin de cette phase, le plan de déploiement à travers certains segments s'est mué en un développement presque généralisé à l'ensemble des consommateurs. En six ans, le débat sur les compteurs intelligents aura ainsi tourné en rond : d'un déploiement généralisé à un déploiement sur l'ensemble de la population, en passant par des segments cibles. Soit un retour à la case départ.

La fin des retombées industrielles

Au-delà des conséquences pour les usagers – les coûts financiers directs via les tarifs d'électricité, la grande

inconnue des tarifications futures, les dangers pour le respect de la vie privée (données détaillées de comptage) et pour la santé collective (émissions généralisées et continues d'ondes électromagnétiques) – l'introduction

pendant des décennies ?

Les fabricants belges, comme Contigea et Actaris (*lire l'article en p. 47*) ont été absorbés par la société américaine Itron, important fabricant de compteurs « intelligents ».

En France, l'expérience des premières années a déjà fait l'objet d'une étude critique de la part de la Cour des Comptes

des compteurs « intelligents » va avoir un impact sociétal plus large.

L'argument avancé *ad nauseam* par les défenseurs de ces compteurs est celui-ci : le compteur électromécanique – mieux connu sous le nom de compteur Ferraris, à la durée de vie de quarante ans – ne sera plus produit à terme, et il n'existerait donc pas d'alternative au déploiement des compteurs « intelligents ».

Mais comment en est-on arrivé là ? L'entreprise Pafal, un géant polonais dans la construction de compteurs de gaz, d'électricité et d'eau, nous a tenu ces propos sans ambiguïté : « *Nous allons produire les compteurs électromécaniques et les vendre sur le marché aussi longtemps qu'il y aura une demande pour ce produit.* » (1)

Mais qu'en est-il des autres opérateurs qui ont été actifs en Belgique

De là à déclarer que les constructeurs belges (devenus des filiales d'Itron) ne construisent plus de compteurs électromécaniques ni le compteur à budget, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi par Itron, dans le but de forcer de nouveaux marchés.

Exit, donc, la filière industrielle belge des fabricants de compteurs d'électricité et de gaz. Les concepteurs et fabricants dominants de compteurs électroniques et communicants sont désormais Itron (Etats-Unis), Landis+Gyr (Toshiba, japonais, siège social en Suisse) et Sagemcom (capital français ; siège social en France, production partiellement en Tunisie).

Le découpage de la Belgique

Dans ce paysage international, les gestionnaires de réseau de distribution n'ont pas attendu la législation requise pour conclure des contrats ↗

⇒ avec les fabricants de compteurs « intelligents ».

Le choix des différents GRD a abouti à un étrange découpage du territoire belge.

En Wallonie, Ores a choisi, en 2015, le type de compteur intelligent Linky, suivant en cela le gestionnaire de réseau de distribution français Enedis (précédemment appelé ERDF, filiale à 100 % d'Electricité de France) qui déploie les Linky dans toute la France. Les fabricants du compteur Linky sont Landis+Gyr et Itron, qui réalisent l'assemblage dans des usines françaises.

Le gestionnaire de réseau de distribution Resa (précédemment lié à Publi-fin, actif dans la région liégeoise) a choisi Sagemcom pour lui fournir des compteurs.

En Région de Bruxelles-Capitale, c'est également Sagemcom qui a emporté le marché des compteurs « intelligents ». Et en Région flamande c'est encore elle qui emporté le contrat de fourniture des compteurs, mais cette fois-ci en association avec IBM.

Il y aurait donc, en Belgique, deux systèmes d'exploitation : le système Linky et le système Sagemcom. Mais, dans les deux cas, ce sont Landis+Gyr, Sagemcom et Itron qui se partagent la fabrication des compteurs...

Une intégration hypothéquée ?

Les fournisseurs et les gestionnaires de réseau de distribution se sont donné pour objectif d'intégrer les systèmes de communication de tout le secteur dans une plateforme générale couvrant tout le territoire belge et tous les fournisseurs et distributeurs. Grâce à cette intégration, les données de chaque fournisseur et de tous les gestionnaires de distribution pourraient être gérées en commun, y compris les données liées aux compteurs « intelligents ». Pour réaliser cela, les fournisseurs et gestionnaires de réseau ont créé la plateforme Atrias (2), qui deviendra un *Clearing house* centralisé, une chambre de compensation pour les flux financiers et les déséquilibres en énergies (kilowattheures) entre fournisseurs eux-mêmes et entre fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution. Le *Clearing house* centralisé devra remplacer les différents *Clearing houses* existants et décentralisés. Atrias avait l'ambition de devenir opérationnel début 2018, puis en octobre 2018, mais cette date

a déjà été repoussée au début 2019. Et des sources non officielles soufflent à présent que le projet pourrait prendre encore plus de retard. Il est vrai que les gestionnaires de réseau ne se sont pas consultés sur le choix des sys-

tèmes de compteurs intelligents. Ils se sont mutuellement mis devant le fait accompli. Atrias, qui doit réaliser l'intégration parfaite des systèmes de communication, n'aura pas la tâche facile...



Questions ouvertes

En plus de toutes ces incertitudes, des questions restent ouvertes quant au déploiement sur le terrain, et à l'organisation du comptage dans le futur.

Les coûts de ce chantier énorme se partagent en trois grandes catégories : l'achat des compteurs « intelligents », leur placement chez des millions de citoyens, et le système informatique (*back office*) pour valoriser cet investissement. En France, le déploiement des compteurs Linky est en pleine exécution, et l'expérience des premières années a déjà fait l'objet d'une étude critique de la part de la Cour des Comptes (3).

Dans son rapport, la Cour des Comptes constate qu'il s'agit d'« un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis » (le gestionnaire de distribution français) (4).

La Cour estime que le placement des compteurs dans les logements intervient pour un tiers dans le coût total du projet. « *Le coût, ramené au compteur, est de 130 euros. La fourniture du compteur proprement dit représente un tiers de ce coût, sa pose un autre tiers, le dernier tiers correspondant aux autres éléments du dispositif.* »

Mais la Cour remarque aussi que « *les coûts de pose des compteurs ont été optimisés, mais cette optimisation a été faite au détriment de la communication avec les usagers : en effet l'installateur n'a que peu de temps pour expliquer le fonctionnement du compteur puisque le temps total de pose est en moyenne de 30 minutes* ».

La Cour mentionne donc explicitement que le manque de communication avec les usagers représente un danger potentiel. Dans ce contexte, le fait, qu'en Belgique, les gestionnaires de réseau aient amplement recours à des sous-traitants pour ce genre de travaux est donc préoccupant. Les entreprises de sous-traitance fonctionnent selon leur propre logique d'entreprise, laquelle ne garantit pas forcément le bien-être de l'utilisateur d'énergie.

Le comptage du futur

Reste enfin le statut structurel qui sera réservé au comptage de la consommation d'électricité et de gaz dans le cadre d'un nouveau « modèle de marché ».

Pour mémoire, rappelons que le

comptage de la consommation est – en Belgique – depuis toujours la prérogative des gestionnaires de réseau, qui sont d'ailleurs également les propriétaires des compteurs eux-mêmes ; les données du comptage étant, elles, la propriété des consommateurs. Le gestionnaire de réseau de distribution ne peut partager ces données qu'avec les fournisseurs, et ce exclusivement pour les besoins de la facturation. Depuis peu de temps, il peut aussi les communiquer à l'administration fédérale pour des raisons de sécurité ou de soupçons de fraude fiscale et sociale.

Dans les discussions sur un « nouveau modèle de marché » (novlangue utilisée pour désigner l'ensemble des arrangements entre les fournisseurs, les gestionnaires de réseau et les régulateurs du secteur de l'énergie), les fournisseurs ont régulièrement exigé que les gestionnaires de réseau soient privés de leur « monopole » sur les données de consommation. D'ailleurs, dans les nouveaux projets de décret ou d'ordonnance il est

prévu que les gestionnaires de réseau communiquent ces données avec des services de gestion de l'énergie, après l'accord préalable et explicite du consommateur.

prévu que les gestionnaires de réseau communiquent ces données avec des services de gestion de l'énergie, après l'accord préalable et explicite du consommateur. Mais certains signes laissent à penser que les idées sur ce sujet évoluent de manière plus fondamentale. Tout d'abord, le projet de décret sur les compteurs « communicants » en Région flamande (le gouvernement flamand a préféré de ne pas utiliser les termes de compteur « intelligent » et préfère ceux de compteur « communicant ») prévoit un changement dans l'organisation du comptage. Le comptage comprend les relevés de compteurs (les relevés physiques disparaîtront dans le scénario de déploiement de compteurs communicants), ainsi que le stockage et le transfert des données à celui qui est autorisé à les recevoir. Le projet de décret prévoit de créer un responsable de comptage séparé des gestionnaires de réseau de distribu-

tion, qui n'aurait plus le droit de collecter, gérer et partager les données de consommation. Ce responsable de comptage devrait, selon le texte du projet, bénéficier quand même du statut de gestionnaire de réseau. Les contradictions et les zones grises de cette proposition devront encore être clarifiées au cours du débat parlementaire.

D'autre part, la société française Sagemcom, qui a remporté le contrat des compteurs « communicants » en Flandre, s'est associée avec IBM (*International Business Machines*) pour le traitement des données collectées par les compteurs électroniques. Les détails du contrat n'étant pas publics, personne ne sait dans quelle mesure la société privée IBM aura accès aux données des consommateurs individuels, ni ce qu'elle en fera. Il reste à clarifier quelle sera la répartition des tâches et des autorisations entre IBM et le (futur) responsable de comptage dans la Région flamande.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'adoption généralisée des

A la veille de cette aventure « intelligente », des questions fondamentales restent sans réponse

compteurs « intelligents », il est clair que plusieurs aspects fondamentaux de la distribution de l'énergie, de la façon de consommer et du contrôle sur les comportements des usagers vont être profondément bousculés. A la veille de cette aventure « intelligente », des questions fondamentales portant, notamment, sur la garantie pour les consommateurs d'obtenir une information suffisante et correcte des modes d'emploi des nouveaux compteurs, le futur statut du comptage dans l'ensemble du secteur, ou encore – surtout – sur l'impact de la tarification future, restent sans réponse. Et c'est inquiétant... □

(1) Courriel du 15.01.18 de M. Beata Halicka, Sales Director, Fabryka Aparatury Pomiarowej PAFAL» S.A., www.apator.com

(2) <http://www.atrias.be/fr/Pages/Home.aspx>

(3) Cour des Comptes. Rapport public annuel. Février 2018. Paris. Chapitre 4. Les compteurs communicants Linky.

(4) Ibidem p. 253